

**A**nnexe IV B**CALENDRIER SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS DU MOUVEMENT  
INTERACADÉMIQUE DES PEGC**

<b>Opérations du mouvement</b>	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>
Saisie des demandes sur I- Prof	du 23 novembre au 10 décembre			
Envoi par le rectorat de la confirmation de demande de l'agent dans son établissement scolaire	à partir du 10 décembre			
Retour au rectorat des confirmations signées (et des dossiers papiers) accompagnées des pièces justificatives par le chef d'établissement	18 janvier			
Date limite de transmission des dossiers par les recteurs des académies d'origine aux recteurs des académies d'accueil		1 février		
Date limite de transmission à l'administration centrale (bureau DGRH B2-2) des tableaux recensant les capacités d'accueil		8 février		
Date limite de transmission à l'administration centrale (bureau DGRH B2-2) par les académies d'accueil, des listes de candidats dressées section par section et par ordre décroissant de barème.		13 février		
Groupe de travail interacadémique			17 mars	
Consultation des résultats				du 18 mars au 16 avril
Transmission des résultats aux rectorats par liaison informatique				Le lendemain de la tenue du groupe de travail (D-RESNAT)